

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2026

LISTE DES DELIBERATIONS

Les règles de publicité des actes des collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale ont été modifiées par l'Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 et le Décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021.

L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions est prévue le 1er juillet 2022, à l'exception de certaines dispositions relatives aux actes d'urbanisme.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 26

Nombre d'excusés avec pouvoir : 7

Absent : 0

Secrétaire de séance : David GROGNET

Délibération du conseil municipal n°DCM-2026-071 : Décisions municipales prises par le maire depuis la convocation à la séance du 29 avril 2026 en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal prend acte.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2026-072 : Déplacement d'un élu aux 19ème Rencontres Nationales des Villes et Villages Fleuris les 16 et 17 septembre 2026 - Angers - Approbation d'un mandat spécial.

Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2026-073 : Formation des élus - Débat annuel sur les actions suivies financées par la collectivité au cours de l'année 2025.

Le conseil municipal prend acte.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2026-074 : Mise en place des comités consultatifs.

Approuvée par 26 voix pour, 0 voix contre, 7 abstentions.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2026-075 : Création de la commission communale pour l'accessibilité (CCA).

Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2026-076 : Désignation des commissaires à la commission communale des impôts directs (CCID).

Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2026-077 : Election du président de séance pour le vote des comptes financiers uniques de 2025.

Approuvée à l'unanimité.

Monsieur le maire quitte la séance le temps de délibérer sur les CFU.

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de membres présents : 25 Nombre d'excusés avec pouvoir : 7 Absent : 1 Secrétaire de séance : David GROGNET
--

Délibération du conseil municipal n°DCM-2026-078 : Vote du compte financier unique 2025 du budget général.

Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2026-079 : Vote du compte financier unique 2025 du budget du Centre de Santé Municipal.

Approuvée à l'unanimité.

Monsieur le maire reprend la présidence de la séance.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2026-080 : Gestion budgétaire 2025 - Budget Général - Affectation du résultat de l'exercice.

Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2026-081 : Gestion budgétaire 2025 - Budget du Centre de Santé Municipal - Affectation du résultat de l'exercice.

Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2026-082 : Taxe sur la publicité extérieure (TPE) - Actualisation des tarifs applicables à compter du 1er janvier 2027.

Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2026-083 : Construction de 6 maisons individuelles PLUS/PLAI rue Staël - Emprunt contracté par ALLIADE Habitat auprès de la Caisse des Dépôt et Consignations - Octroi de la garantie partielle de la commune.

Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2026-084 :

Tarifs de la saison culturelle et des affaires scolaires - Catalogue à compter du 1er aout 2026.

Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2026-085 : Information du conseil municipal en matière de déclaration d'intention d'aliéner (DIA).

Le conseil municipal prend acte.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2026-086 : Bilan des acquisitions et cessions immobilières - Année 2025.

Approuvée à l'unanimité

Délibération du conseil municipal n°DCM-2026-087 : Convention propriétaires, travaux d'aménagement des ouvrages, restauration des berges et du lit des cours d'eau, entre Roannaise de l'Eau et la commune de Riorges - Approbation.

Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2026-088 : Rétrocession à la Ville de Riorges par le Syndicat des copropriétaires COTY des parcelles AB 71-516-540 (Rue du Président René Coty - Impasse n°1 du Président René Coty - Impasse n°2 du Président René Coty - Impasse n°3 du Président René Coty).

Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2026-089 : Rétrocession à la Ville de Riorges par le Syndicat des copropriétaires de la Résidence GUERIN - POINCARE des parcelles AV 850-851-852 (Rue du Professeur Guérin, Rue du 08 mai 1945, Rue du 18 juin 1940).
Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2026-090 : Opération Pass'Sport+ 2026 - Participation financière de la commune et conventionnement avec les partenaires associatifs - Approbation.
Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2026-091 : Projet éducatif local - Autorisation donnée au Maire de signer une convention avec l'Education Nationale pour l'organisation d'activités d'éducation artistique et culturelle, en sciences et langues vivantes impliquant des intervenants extérieurs rémunérés.
Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2026-092 : Projet Educatif Local - Autorisation donnée au Maire de signer des conventions avec différentes structures prestataires de services pour intervenir en temps scolaire.
Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2026-093 : Autorisation donnée au Maire de signer des conventions avec différentes structures prestataires de services pour l'accueil de loisirs périscolaire.
Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2026-094 : Approbation de conventions de mise à disposition de personnel à passer avec différentes structures dans le cadre de l'encadrement des temps méridiens.
Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2026-095 : Convention à passer avec l'association sportive du collège Albert Schweitzer fixant sa participation à la rénovation du mur d'escalade du centre sportif Léo Lagrange.
Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2026-096 : Restauration scolaire - Convention de réciprocité avec les villes de Roanne, Mably et Le Coteau - Révision du prix de revient des repas.
Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2026-097 : Convention à passer avec RADIO NOVA pour l'accueil à Riorges de l'émission LA DERNIERE le 4 juillet 2026.
Approuvée par 26 voix pour, 7 voix contre, 0 abstention.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2026-098 : Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association M'Poker Club pour l'organisation d'une manifestation à l'occasion de la célébration des 10 ans de sa création - Approbation.
Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2026-099 : Autorisation donnée au maire de signer une convention avec l'association le village du livre d'Ambierle pour l'organisation d'une exposition BD au château de Beaulieu.
Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2026-100 : Mise à jour du tableau des effectifs.
Approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end, representing the name Jean-Luc Chervin.